DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Secrétariat Général Bureau de l'action sociale individuelle et collective 50, rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15

Demande d'autorisation administrative de dépôt de Prêt à caractère social

Situation personnelle	Emprunteur	Co-emprunteur	
Nom : M., Mme, Mlle			
Nom de Jeune Fille			
Prénom			
Date et lieu de naissance			
Nationalité			
	Célibataire	Marié(e)	
Situation de famille	Divorcé(e)	Veuf (ve)	
	Union libre / Vie maritale	Pacsé(e)	
Nombre d'enfants à charge			
Nom, prénom et date de			
naissance de ces enfants ou autre personne			
fiscalement à charge			
Enfant reconnu handicapé	Oui Non		

Situation Administrative/ Professionnelle	Emprunteur		C	Co-emprunteur	
	Actif	Retraité	Actif	Retraité	
Corps ou activité professionnelle					
Service employeur / raison sociale (Intitulé et adresse du lieu d'affectation ou d'emploi)					

			-	
	Signature de	l'emprunteur	Signature du co-emprunteur	
Fait à	Le /	/		
e soussigné(e) certifie sur l'honneur l'es	xactitude de tous le	s renseignements d	lonnés ci-dessus.	
*Les taux d'intérêt de ces prêts sont intégralen	nent pris en charge par	e budget de l'action so	ciale et sont donc à 0%.	
Montant du prêt demandé et du	rée de rembours	sement souhaité	e :	
Prêt pour équipement ménager Prêt	pour dépôt de gara	ntie		
Prêt pour déménagement Prêt pour double loyer Prêt pour rénovation				
Prêt pour changement familial Prêt j	pour frais d'études	Prêt pour frais de	justice	
Prêt pour achat ou réparation de véh	icule (soumis à avis	de la commission	d'aides exceptionnelles)	
Prêt pour frais médicaux et matériel s montants supérieurs à 5000€)	pécialisé* (soumis a	à avis de la commis	sion d'aides exceptionnelles pour les	
Prêt lié au décès*				
Prêt exceptionnel* (soumis à avis de	la commission d'a	des exceptionnelle	s)	
TYPE DE PRET DEMANDE				
Date d'entrée à la DGAC / Météo-France				
Coordonnées professionnelles ou personnelles (Téléphone, courriel) où vous êtes facilement joignable				

Signature de l'emprunteur	Signature du co-emprunteur

Mode d'emploi et pièces à joindre à la demande d'autorisation administrative

La production de toutes ces pièces est indispensable

Tout dossier incomplet sera retourné

Les demandes d'autorisation administrative doivent être effectuées **auprès de l'assistante de service social** dont vous relevez (Coordonnées sur le site de l'action sociale : www.alpha-sierra.org)

Justificatifs à joindre à la demande :

- une photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent, ainsi que celle du conjoint ou du partenaire pacsé ;
- une photocopie des justificatifs des revenus de substitution ou annexes (pension, indemnités journalières, indemnités de chômage etc.)
- une photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu N-2 de l'agent, ou du retraité et du partenaire (en cas d'imposition séparée),
- une photocopie du livret de famille ;
- en cas de changement de situation et de ressources durant l'année en cours, joindre les justificatifs de ce changement.
- un justificatif en fonction du prêt souhaité et de la dépense engagée (voir ci-dessous)

- Le prêt exceptionnel (sans intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- En fonction de l'objet de la demande, l'assistante de service social sollicite tous les documents permettant de mener à bien l'évaluation sociale et financière et présenter la demande à la commission d'aides financières exceptionnelles.
- Le prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé (sans intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- copie de la prescription médicale ;
- copie du devis ou de la facture ou du décompte du remboursement de la sécurité sociale.

Au-dessus de 5000€, la demande doit faire l'objet d'une étude en commission d'aides financières exceptionnelles ; tout comme le prêt exceptionnel, l'assistante de service social sollicite tous les documents permettant de mener à bien l'évaluation financière.

- Le prêt lié au décès (sans intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- copie de l'acte de décès ;
- copie de la facture ou devis des frais d'obsèques.
- Le prêt pour achat ou réparation de véhicule (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- copie du devis ou de la facture de l'achat du véhicule ;
- copie du devis ou de la facture de réparation du véhicule.

La demande de prêt pour achat ou réparation de véhicule doit être étudiée en commission d'aides financières exceptionnelles ; tout comme le prêt exceptionnel, l'assistante de service social sollicite tous les documents permettant de mener à bien l'évaluation sociale et financière.

- Le changement de situation familiale (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

pour le mariage :

publication des bans

pour le PACS :

- photocopie de la convention
- pour l'arrivée d'un enfant au foyer de l'agent : naissance ou adoption :
- extrait d'acte de naissance avec filiation ou jugement d'adoption
- Les frais d'études (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- certificat de scolarité
- justificatif des frais engagés
- carte d'invalidité de l'enfant handicapé ou justificatif du handicap fourni par la MDPH
- Les frais de Justice (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- devis ou facture d'honoraires
- Le dépôt de garantie lors de la location d'un appartement (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- attestation de la société immobilière faisant apparaître le montant de la caution et copie du bail (15 jours maximum après la demande).
- Le déménagement (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- justificatif des frais de déménagement
- Les frais de double loyer (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- justificatif des deux baux et des quittances ou des avis d'échéances
- Les frais de rénovation (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

- devis ou facture d'achat de matériaux
- L'équipement ménager (avec intérêt)

Pièces spécifiques à fournir pour la constitution du dossier :

devis ou facture d'achat

Le montant maximum des prêts est de 5 000€; exception faite du prêt pour frais de santé et matériel médical qui s'élève à 10 000€. Il ne sera pas attribué de prêt dont le montant est inférieur à 400€. La durée de remboursement est laissée à l'appréciation du demandeur selon ses capacités de remboursement et peut être comprise entre 12 et 60 mois.

Pour plus de renseignements, consultez la note N° 18-009 SG/SDP-ASIC du 18 janvier 2018.